

A partir d'un communiqué d'un collectif d'associations oeuvrant au respect des droits des étrangers (Cimade, LDH, Gisti...)

Le monde à l'envers : à peine les taliban ont-ils conquis l'Afghanistan que la Cour nationale du droit d'asile envisage de restreindre la protection des Afghan-es...

Dès la mi août , alors que les talibans viennent à peine de s'emparer de Kaboul, une note interne¹ de la Cour Nationale Des Demandeurs d'Asile (CNDA) programme une diminution de la protection des Afghanes et des Afghans au motif d'une « *cessation du conflit armé ayant opposé les taliban au gouvernement du président Ashraf Ghani* ». En catimini, sans la moindre hésitation, on considère donc implicitement à la CNDA que la fêrule talibane ne porte pas atteinte aux libertés et que le champ de protection de l'asile doit se limiter aux situations de guerre.

On laisse ainsi entendre dans cette note interne envoyée le 27 août qu'il n'y aurait plus lieu de leur accorder la protection notamment fondée sur l'intensité du conflit armé dans le pays.

Ce qui signifie que tous ceux et toutes celles qui ne peuvent prouver des craintes personnelles de persécution et qui craignent « seulement » pour leur vie en raison de combats entraînant une « violence aveugle » verraient leur demande de protection rejetée.

Or, cette appréciation, selon laquelle les civils ne courraient plus de risques puisque le conflit armé est terminé, non seulement anticipe avec un optimisme douteux la situation à venir des Afghan-es sous le régime taliban, mais ne tient pas compte de la situation réelle du conflit qui ressort pourtant très nettement des derniers attentats meurtriers à l'aéroport, de la présence de l'État islamique dans la capitale et des mouvements de résistance qui s'organisent et laissent craindre des combats ouverts. Des exactions ont déjà également été commises contre des civils comme l'a constaté Amnesty international² et il n'y a malheureusement pas de raison de penser qu'elles vont cesser.

Pourtant la Convention de Genève impose de reconnaître la qualité de réfugié-es à celles et ceux qui craignent des persécutions pour des raisons politiques ou en raison de leur « appartenance à un certain groupe social » – ce qui est à l'évidence le cas d'un grand nombre d'Afghanes et Afghans, pour n'avoir pas soutenu les taliban.

Au vu de la position prise par la CNDA, il y a tout lieu de craindre que les dossiers qui ont été placés en délibéré prolongé ne soient très vite rejetés, sans même réouverture des débats, foulant au pied les droits de la défense et sans examen des nouvelles circonstances.

Dans les prochaines semaines et mois, nous risquons donc d'assister à des décisions de refus en masse, suivies d'obligations de quitter le territoire français (OQTF). Alors que dans de nombreux pays on réfléchit à l'accueil, en France on pense déjà à la façon d'expulser les ressortissants afghans dont beaucoup sont présents sur son territoire depuis plusieurs années, sans se soucier des risques qu'ils courent s'ils et elles sont renvoyé-es dans leur pays.

Sans oublier non plus tous-tes celles et ceux qui bloqués dans les camps de la honte désespèrent aux portes de l'Europe depuis des mois, voire des années. Face à ce scandale, exigeons l'accueil inconditionnel de tous et toutes !

1

2